



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le Recteur de l'académie de Toulouse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,  
Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,  
Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours,  
Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe supérieure, des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe dans l'académie de TOULOUSE, au titre de l'année 2023

Rectorat

Direction des Examens  
et Concours

DEC 2

## ARRETE

**ARTICLE I<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe, branche d'activité professionnelle B, emploi-type Préparateur-trice en chimie et sciences physiques – Session 2023 :

### PRESIDENT :

Monsieur Xavier COURRIAN – Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de physique-chimie – Rectorat de Toulouse

### MEMBRES :

Madame Magali LUMINATI – Professeure certifiée classe normale – Lycée Malraux à Biarritz

Madame Marie-Dolorès MATURANO – Ingénieure de recherche 2<sup>ème</sup> classe, Experte – Université Toulouse III Paul Sabatier à Toulouse

Monsieur Marc PEYROU, Professeur certifié classe normale – Collège La Côte radieuse à Canet en Roussillon

Madame Gaëlle SERVY – Technicienne de recherche et formation classe exceptionnelle- au Lycée Stéphane Hessel à Toulouse

**ARTICLE II** : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 01/06/2023

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
La secrétaire générale adjointe

Organisation scolaire et pilotage académique

Fabienne TAJAN